

NORMES ET CONFLITS NORMATIFS

[(100) „Normes et conflits normatifs“, in: Peter Nelde et al. (eds.), *Kontaktlinguistik. Ein Handbuch der internationalen Forschung*. Berlin: de Gruyter 1996, 609-624]

1. Langue et norme

L'état naturel des langues est la variation, délimitée et illimitée à la fois. D'une part, chaque locuteur, et encore plus chaque groupe de locuteurs réalise le système de base à sa façon ; c'est la variabilité à l'infini. D'autre part, il est évident que sans la stabilité fondamentale de ce même système de base, toute communication deviendrait impossible ; il s'agit pourtant d'une variation qui a ses limites plus ou moins rigides. Cette délimitation est justement définie par ce que nous appelons couramment la norme ou le standard.

La norme a le statut ontologique d'une convention sociale à demi consciente. Elle existe sous la forme d'un ensemble de règles, assimilé individuellement et mis en pratique quotidiennement par un groupe de locuteurs plus ou moins grand, d'une façon plus ou moins homogène. Elle est à demi consciente, ce qui revient à dire qu'elle fonctionne normalement sans réflexion, mais que son statut et les problèmes qu'elle soulève peuvent être l'objet d'une réflexion et d'un examen conscients de la part du locuteur à n'importe quel moment.

La notion de norme (voir Bartsch 1985) inclut celles de reproduction et de tolérance. Le modèle est reproduit plus ou moins fidèlement, c'est-à-dire avec une marge de tolérance plus ou moins étroite. La fidélité de la reproduction, ou inversement l'étendue de la marge de tolérance, peut varier à l'intérieur de certaines limites. Il convient de distinguer deux cas extrêmes, deux pôles qui délimitent un continuum de solutions intermédiaires. D'une part, on a le cas d'une norme conçue comme réalisable de la part des locuteurs et effectivement réalisée par un groupe de locuteurs plus ou moins important. D'autre part, on observe fréquemment le cas d'une norme dont la réalisation est conçue comme inaccessible, norme qui n'existe que sous la forme d'une idée platonique dans la conscience des locuteurs ; même s'il y a des variantes qui s'en approchent plus que d'autres, aucune d'entre elles ne la réalise pleinement. C'est une norme qui n'existe que sous la forme d'une abstraction faite à partir des variantes réelles. Je propose d'appeler « norme-modèle » la norme effectivement réalisée, et « norme-étalon » la norme platonique. Le français standard constitue un exemple très clair de la norme-modèle; la norme-étalon peut être illustrée par l'idée de l'ita-

lianité chez Dante pour lequel ce qu'il appelle le *vulgare illustre* se fait sentir plus ou moins dans les variétés dialectales, sans pour autant se laisser identifier avec aucune d'entre elles.

Cette distinction notionnelle est en rapport avec l'opposition de l'oralité et de la scripturalité. *Verba volant, scripta manent*. Par le passage de l'auditivité à la visualité, le langage se libère des contraintes temporelles, il n'est plus soumis à la fugacité. Il se matérialise dans un support concret et palpable. Sa durée n'est plus soumise aux contraintes de la mémoire humaine, avec ses imperfections et ses limites. Le support peut durer par sa propre matérialité, sans avoir besoin des locuteurs eux-mêmes. Au fond, ce n'est que par l'écriture que la réalisation directe du prototype sous-jacent devient possible. C'est la transition de l'oralité à la scripturalité qui permet la matérialisation unifiée et unitaire de la variabilité à l'infini. La norme-étalon peut devenir norme-modèle. La notion de norme entretient donc des relations particulièrement étroites avec le domaine de l'écrit : ce n'est que dans l'écrit que les potentialités de la norme se réalisent pleinement.

L'écriture met fin à l'à-peu-près, à l'approximation toujours renouvelée ; c'est elle qui établit la fixité. Et il y a plus. L'oralité spontanée croît d'elle-même, alors que la norme de la scripturalité est créée par l'arbitrage de décisions volontaires. La variabilité primaire de l'oral se développe comme obéissant à des lois naturelles, alors que la fixité secondaire de l'écrit dérive d'un choix conscient. L'homme est soumis à la variabilité primaire, sans pouvoir se soustraire à ses lois, mais il est maître du jeu dès qu'il s'agit de la fixité secondaire. C'est pour cela que les conflits normatifs éclatent si fréquemment dans le domaine scriptural. C'est là qu'il y a des choix conscients, c'est là qu'il y a des décisions à prendre. C'est donc là aussi qu'il peut y avoir des conflits : le domaine des évolutions inconscientes et naturelles ne s'y prête pas.

Tout d'abord il convient de distinguer entre conflit et lutte. La lutte des langues est un facteur constant à travers l'histoire de l'humanité. Il y a lutte lorsque, de deux systèmes linguistiques, l'un met l'autre à l'écart, le soumet et finit par le remplacer. Dans la lutte c'est la loi du plus fort qui prévaut : « Siempre la lengua fue compañera del imperio », disait Antonio de Nebrija dans sa *Grammaire Castellane* de 1492. Que ce soit le latin des légions romaines, l'arabe des guerriers saints du prophète ou le quechua des armées incaïques, c'est toujours le vainqueur qui impose sa langue aux vaincus. Lutte n'est pas conflit : il n'y a pas de choix possible. Les langues restent ce qu'elles sont, l'une d'entre elles s'impose aux autres. Les locuteurs se soumettent et s'assimilent, leur langue d'origine disparaît sans laisser de trace (si ce n'est par les vestiges du substrat). Par contre, les conflits n'apparaissent que là où l'arbitrage est possible. Les conflits sont le propre des domaines où l'on peut opter entre plusieurs alternatives et décider de prendre une voie plutôt qu'une autre (voir aussi Nelde 1990, Posner/Green 1993 pour la notion de « conflit linguistique » en général).

Les guerres, les victoires et les défaites, qu'elles soient militaires ou autres, sont un élément omniprésent dans l'histoire humaine. Par conséquent, les

luttres des langues sont de tous les temps et de toutes les latitudes. Par contre, les conflits normatifs sont plus circonscrits dans le temps et dans l'espace. En Europe, le début de l'ère moderne, c'est-à-dire l'époque de la formation des États nationaux, fut un moment historique particulièrement important pour la naissance des conflits normatifs. C'est le moment où les ethnies, qu'elles fussent indépendantes ou intégrées dans des ensembles transethniques plus vastes, se transformèrent en nations. Le concept de la nation moderne repose sur la convergence de plusieurs unités : l'unité territoriale, l'unité politique, l'unité juridique et administrative, l'unité ethnique et bien sûr l'unité linguistique. La nation prototypique (j'évite de dire « idéale ») est celle où les frontières de toutes ces unités coïncident. (C'est d'ailleurs un prototype très platonique ; à part l'Islande, il n'est réalisé nulle part en Europe, et moins encore ailleurs.) En tout cas, la langue que se donne une nation, conçue comme un ensemble d'unités, doit être unifiée à son tour ; elle se doit d'éliminer sa variabilité naturelle et de se donner une norme stable et fixe. Cela implique certains choix, ce qui entraîne inévitablement des conflits. La formation des États-nations modernes va de pair avec la naissance des conflits entre les normes linguistiques.

Ce même moment historique est le lieu d'une constellation spécifique : en même temps que se développe l'idée de la nation, l'écriture acquiert une qualité nouvelle par l'imprimerie. L'invention de Gutenberg marque le début de l'ère de la reproductibilité technique de l'écrit. La reproduction technique est exacte et uniforme ; elle n'est plus soumise aux variations individuelles de l'écriture manuelle. Le besoin d'une unification linguistique s'en fait sentir d'autant plus impérativement. Lors de l'invention de la reproduction mécanique de l'écrit, l'idée d'une norme rigide commence à s'imposer ; c'est à partir de là seulement que l'on conçoit l'idéal du mot invariable, c'est-à-dire du mot qui doit s'écrire toujours de la même façon. La variabilité souvent anarchique de l'écriture manuelle est désormais vouée à la disparition. Au moment où les écritures monacales cèdent la place aux ateliers typographiques, la notion de norme change de contenu ; la norme-étalon devient norme-modèle. C'est la naissance de l'orthographe.

L'apparition simultanée de l'État-nation moderne et de la reproductibilité technique et, par là, parfaite de l'écrit mène à la création de normes linguistiques invariables et fixes. C'est le moment où commencent les débats normatifs en Europe, au moins dans le domaine des grandes langues nationales. Dans ce qui va suivre, il sera convenu d'appeler ce moment historique l'époque du *premier nationalisme*. Le premier nationalisme a remplacé les schémas médiévaux où l'impérialisme incontesté des langues classiques couvrait des ensembles variationnels peu organisés et peu régis par des normes.

Il y a d'autres moments historiques importants pour la genèse des conflits normatifs. Le réveil des « petits » nationalismes au XIXe siècle est particulièrement important dans ce contexte. L'époque pendant laquelle certaines nationalités « mineures » se sont mises à imiter le modèle des grandes nations

européennes a vu naître bien des conflits normatifs. La période du réveil romantique sera appelée ici l'époque du *second nationalisme*.

À l'époque actuelle, nous observons l'accession de bien des langues minoritaires au rang de langues nationales ou quasi nationales. Aujourd'hui encore, la recrudescence du particularisme national et l'officialisation de tant de langues vernaculaires peuvent mener à des conflits quant à la norme qu'on se propose de choisir. C'est l'époque d'un *troisième nationalisme* que nous connaissons aujourd'hui.

Ici encore, l'écriture joue un rôle primordial. Bien souvent, l'écriture est considérée par les locuteurs comme un signe palpable de leur identité. L'écriture est comme un vêtement que l'on donne à la langue. Elle n'est qu'un habit, elle est extérieure à la structure profonde de la langue ; mais justement l'habit est susceptible d'être choisi, il n'est pas imposé d'avance, et c'est pour cela qu'il a tant d'importance pour l'individu comme pour les nations. L'écriture n'est qu'un habit, mais « c'est l'habit qui fait le moine », comme dit le proverbe. Par l'écriture, une nation peut se donner une identité; elle n'y est pas liée fatalement et irrévocablement, comme elle l'est par rapport à sa langue. Voilà la raison pour laquelle les débats sur une chose aussi anodine en apparence que l'orthographe sont bien souvent tellement passionnés, voire irrationnels. L'écriture est un « culturème », un symbole important de la spécificité culturelle d'une nation ou de son appartenance à un ensemble culturel plus vaste. L'identité linguistique est une donnée immuable, elle est perçue comme un destin. Par contre, on peut opter pour une représentation scripturale plutôt que pour une autre, ce qui permet aux nations de façonner, dans certaines limites, leur propre identité. L'écriture peut donner lieu à une identification active et consciente.

Si les conflits normatifs sont particulièrement fréquents et importants dans les systèmes scripturaux, il est également clair qu'ils peuvent apparaître dans tous les domaines d'une langue donnée. Dans le chapitre suivant, nous nous proposons d'examiner les différents domaines qui donnent lieu à des conflits normatifs. L'examen du lieu systématique des conflits mène à une typologie des facteurs linguistiques ; c'est cette typologie qui nous servira de base pour la présentation et la discussion de certains exemples concrets. La voici :

Typologie des conflits normatifs

- Dénomination de la langue (facteur externe)

- Norme phonétique/phonologique (facteurs internes)
- Norme morphologique
- Norme syntaxique
- Norme lexicale

- Reproduction par l'écriture (facteur externe et interne)
 - écriture [système scriptural de base]
 - variante formelle d'une écriture
 - variante inventorielle d'une écriture
 - usage d'une écriture [orthographe]

2. Dénomination de la langue

Le choix de la dénomination d'une langue est une source de conflits de tout premier ordre. À proprement parler, ce ne sont pas nécessairement des conflits normatifs, mais étant donné que bien souvent les conflits normatifs se cristallisent dans la concurrence de deux ou plusieurs dénominations, il semble approprié d'intégrer ce problème ici.

Le nom que donne une communauté linguistique à sa langue peut devenir un facteur important dans la formation de son identité ; ceci, bien sûr, seulement lorsqu'il y a un choix entre plusieurs alternatives. Le conflit identitaire peut s'accompagner d'un conflit normatif, mais ce n'est pas une condition nécessaire. Inversement, un conflit normatif va pratiquement toujours de pair avec un conflit identitaire. On peut donc distinguer trois cas :

- la dénomination unitaire
- la dénomination multiple:
 - conflit identitaire sans conflit normatif
 - conflit identitaire avec conflit normatif

Examinons quelques exemples.

Le français est le français, qu'il soit parlé en France, en Suisse, au Canada ou en Afrique. S'il y a des conflits normatifs, ceux-ci ne se reflètent jamais dans la dénomination de la langue. C'est le cas de langues véhiculaires telles que l'anglais, l'allemand, le russe et bien d'autres encore.

Parfois, le nom qu'on utilise pour une langue est affiché comme le symbole d'une identité. La langue de Cervantès est appelée soit *español*, soit

castellano (voir Alonso 1943; Alvar 1991). L'usage de ces termes n'est pas toujours neutre ; il peut être le signe extérieur d'une prise de position identitaire. En Amérique Latine, on préfère souvent (mais pas toujours) le terme *castellano* pour affirmer la séparation de la mère-patrie Espagne, tout en faisant abstraction du fait que *castellano* signifie étymologiquement une région de ce même pays. En Espagne, c'est plutôt l'inverse : le terme *español* souligne l'appartenance de toutes les régions à une nation « une et indivisible », et c'est ainsi qu'on préfère éviter le terme *castellano*. Il y a encore d'autres connotations liées à ces deux termes, mais sémantiquement ils sont exactement coextensifs ; si les différences entre l'espagnol péninsulaire et l'espagnol d'outre-mer sont indéniables, ceux-ci ne se traduisent pas dans l'usage de deux dénominations différentes.

Le chinois moderne constitue un autre exemple bien caractéristique ; pour cette langue, plusieurs dénominations existent côte à côte (*zhōngguó huà*, *zhōng wén*, *guó yǔ*, *pǔtōng huà*), chacune avec ses connotations historiques, politiques et identitaires spécifiques, mais ces noms sont utilisés de façon non conflictuelle. Il n'a pas de différences de norme entre, disons, *zhōng wén* et *pǔtōng huà*.

Dans bien des cas, les locuteurs donnent à leur langue un nom différent de celui imposé par la nation qui les domine. Aujourd'hui, le « lapon » a repris son nom d'origine et s'appelle désormais le *saame*. Les indiens péruviens préfèrent le terme *runa simi* (littéralement « langue humaine ») au terme traditionnel « quéchuá ». Depuis longtemps, les langues *inuits* ne s'appellent plus « esquimau ». Dans tous ces cas, il s'agit uniquement d'affirmer une identité et non de choisir une norme linguistique.

Pour le cas de conflits normatifs se traduisant dans un conflit entre plusieurs dénominations, on peut citer trois exemples parmi les langues romanes: l'italien, l'occitan et le catalan.

L'histoire extérieure de l'italien est déterminée par ce que l'on appelle la *questione della lingua*. Au XVI^e siècle, quand l'italien s'est formé comme langue nationale, le choix de la norme à adopter a donné lieu à des débats intenses et passionnés. C'était un conflit à la fois normatif et identitaire. Plusieurs modèles normatifs étaient en lice : le toscan archaïsant de Dante ; le toscan sensiblement moins archaïque des deux autres grands auteurs du XIV^e siècle (Boccace et Pétrarque) ; le toscan contemporain de l'époque; la langue moins spécifiquement toscane des cours de l'Italie du Nord. Ce débat normatif s'accompagnait d'un débat sur la dénomination de la langue nationale. Fallait-il l'appeler « florentin », en hommage aux « trois couronnes » de la littérature du *trecento*, tous de Florence ? Ou plutôt « toscan » parce qu'elle reposait sur le diasystème de la Toscane toute entière ? Ou enfin « Italien » puisqu'elle avait justement pour but l'unification d'une nation politiquement divisée ? Par le choix du nom de la langue on prenait position aussi pour une variante de la norme, accentuant soit les racines régionales soit les éléments supradialectaux de la langue nationale et littéraire.

Si la *questione della lingua* remonte à l'époque du premier nationalisme (avec pourtant des répercussions jusqu'à aujourd'hui), les conflits concernant l'occitan remontent au XIXe siècle, à l'époque du réveil des nationalités, « mineures » en Europe. Il y a essentiellement deux options, le conflit concernant aussi bien l'identité de la langue par rapport au français que la structure interne et l'écriture (voir par exemple Kremnitz 1974, Bec 1991). D'une façon générale, on peut dire que le terme *occitan* se réfère à une conception de la langue comme *koiné* supradialectale, avec une identité ancrée dans les grandes traditions médiévales et avec une orthographe qui affiche cette référence au passé dans ses formes mêmes. D'autre part, le terme *provençal* se rapporte à une option de la langue littéraire fondée sur le dialecte bas-rhodanien, en particulier sur le modèle des chef-d'œuvres de Frédéric Mistral, avec une orthographe reproduisant la prononciation dialectale actuelle et assimilée aux conventions orthographiques du français. Ici, le conflit entre les deux dénominations de la langue va très clairement de pair avec deux normes différentes.

Le cas du catalan est plus complexe. Alors que les roussillonnais, les habitants des Îles Baléares et même ceux d'Andorre et de la petite ville sarde d'Alghero acceptent de bon gré que leur langue soit nommée « catalan », il en va autrement au Pays valencien. On s'obstine à nier que ce que l'on appelle la « langue valencienne » appartient au diasystème de la langue catalane et l'on veut attribuer à cette variété le statut d'une langue indépendante (voir maintenant Radatz 1993). La ligne séparant le « valencien » du catalan standard de Barcelone ne coïncide pas avec la frontière politique; le « valencien » fait partie de l'ensemble des dialectes occidentaux qui sont parlés également dans la province de Lleida (Léride) et en Andorre. D'une part, la dénomination « valencien » sert à affirmer l'identité de Valence s'opposant à Barcelone ; d'autre part, du point de vue strictement linguistique, il est indéniable que les différences normatives entre « valencien » et « catalan » (qui sont surtout phonétiques et lexicales) sont essentiellement les mêmes qui séparent le catalan oriental de Barcelone du catalan occidental de Léride. Ici, un conflit identitaire, s'exprimant dans la dénomination de la langue, se superpose à un conflit normatif dont l'importance est minime du point de vue linguistique, mais dont les effets sont amplifiés par des circonstances historiques et politico-administratives spécifiques.

Pour terminer ce chapitre, j'aimerais citer un contre-exemple, celui d'une « langue » dont les locuteurs, faute d'une dénomination autochtone unique et cohérente, n'ont jamais éprouvé le besoin de se donner une identité commune ; c'est le cas du franco-provençal. Cet ensemble de parlers gallo-romans n'est conçu comme une unité linguistique que par les linguistes ; le terme lui-même a été créé en 1878 par le romaniste italien Graziadio Ascoli ; il n'a jamais quitté le cercle restreint des philologues initiés. Dans la conscience des locuteurs, il n'y a que des dialectes locaux, repartis entre la France, la Suisse romande et la Vallée d'Aoste italienne. L'inexistence d'un nom populaire pour cet ensemble de parlers reflète l'absence de tout sentiment d'appartenance à un « peuple ». Il n'y a

pas de conflits normatifs pour la simple raison qu'il n'existe aucune norme partagée.

3. Les facteurs internes

3.1. La norme phonétique

Tout d'abord, il faut souligner que la distinction notionnelle entre phonétique et phonologie, si importante pour les structuralismes les plus divers, n'est guère pertinente dans ce domaine. Les variantes phoniques servent à situer un locuteur, qu'elles soient phonologiquement distinctives ou non.

Voilà évidemment un domaine très vaste. Les normes de prononciation sont le fait des grandes langues de civilisation de l'époque moderne. La codification phonétique effective, c'est-à-dire l'institution d'une norme-étalon réelle, suit la codification graphique, et non inversement. Une standardisation effective de la prononciation n'a d'ailleurs été possible qu'après le développement de la phonétique scientifique, c'est-à-dire vers la fin du XIXe siècle. La transcription phonétique exacte a rendu possible la codification précise d'une norme qui n'avait été, auparavant, qu'une approximation toujours renouvelée. Par l'avènement de la phonétique exacte, la norme-étalon a pu se transformer en norme-modèle. D'ailleurs, une telle transformation ne s'est pas toujours produite, elle n'est pas un développement nécessaire. Il y a des langues de civilisation avec et sans prononciation standardisée. La distinction entre le monocentrisme et le pluricentrisme dans la communauté linguistique en question représente un autre facteur important. À côté des langues dotées d'une norme unitaire, on trouve souvent, notamment parmi les langues véhiculaires supranationales, des normes multiples. Étant donné que la distinction entre monocentrisme et polycentrisme parmi les langues sans norme fixe de prononciation n'a guère de sens, la combinaison des deux critères mentionnés donne le schéma suivant :

- Norme-étalon [norme diasystématique]
- Norme-modèle [norme(s) monosystematique(s)]
- Norme unique [langues monocentriques]
- Normes multiples [langues polycentriques]

Le norvégien avec ses deux variantes, le *bokmål* et le *nynorsk*, est un exemple assez clair du premier type. L'absence d'une prononciation standardisée est en corrélation avec le fait que l'usage oral d'un dialecte est socialement accepté pour toutes les couches sociales et dans toutes les circonstances. Pour le *bokmål*, il y a une certaine prédominance de fait de la prononciation de la capitale Oslo et ses environs ; pourtant, celle-ci ne constitue pas une norme fixe

et obligatoire. Pour le nynorsk, aucune standardisation phonétique n'existe (voir Braunmüller 1991, 112 s., 154 s.).

Pour le danois contemporain aussi, il est difficile d'établir une norme de prononciation. Ce ne sont pas seulement des variantes dialectales qui empêchent la création d'un standard universellement reconnu, mais aussi et surtout des facteurs sociaux, notamment la différence d'âge des locuteurs. La prononciation semble se développer très rapidement à l'heure actuelle, ce qui produit une fluidité très marquée de la norme phonétique (Braunmüller 1991, 67). On peut supposer que le français du XVI^e siècle, époque d'une évolution rapide de la prononciation, se trouvait dans une situation comparable.

Il n'est pas toujours aisé de dresser une frontière claire et précise entre langues monocentriques et langues polycentriques. Toute classification binaire vaut ce qu'elle vaut; elle projette sa rigidité sur un continuum essentiellement fluide et mouvant. Conscient de cette réserve, je considérerais le français comme un exemple assez peu controversé d'une langue monocentrique. La norme existe; c'est celle du parisien cultivé. Toutes les autres formes de prononciation sont considérées par la très grande majorité des francophones comme inférieures. C'est le cas classique d'une norme-modèle : elle peut être imitée plus ou moins parfaitement, mais elle existe bel et bien chez les locuteurs d'une certaine couche sociale, dans toute la francophonie primaire. Comme dans tout système linguistique vivant, la prononciation standard du français contemporain évolue ; ainsi on a souvent observé la perte progressive des oppositions [a] - [A] (*patte* vs. *pâte*), [ɛ] - [œ] (*brin* vs *brun*), [ɛ] - [ɛ:] (*mettre* vs *maître*). Mais somme toute, le système se maintient dans une forme standardisée.

Pour le chinois aussi, la prononciation du dialecte de Pékin est le modèle pour toutes les variétés régionales et nationales. Il y a bien sûr une variabilité immense des dialectes, à l'intérieur du mandarin et au-delà dans les langues sinitiques, telle que le cantonnais, mais il n'y a pas de normes de prononciation de la langue standard régionalement ou nationalement différenciées. Le modèle de Pékin vaut aussi bien pour la République Populaire que pour Hong Kong, Taiwan, Singapour et les nombreuses colonies chinoises à l'étranger, bien que les populations respectives de ces pays parlent le plus souvent des « dialectes » méridionaux très différents du chinois standard.

Le russe est un autre exemple de langue ayant une norme standardisée unique: sa variation dialectale interne est relativement insignifiante, mais il est parlé par les nombreux peuples non russophones de la Russie et de l'ex-Union Soviétique avec des accents divergents ; ceci n'empêche pas que la norme de prononciation soit reconnue partout.

Le japonais, lui aussi, connaît aujourd'hui une prononciation standard unifiée, le *hyoozyun-go* (« langue standard », voir Shibatani 1989, 860) basé sur le dialecte de Tokyo. Cette variante standardisée s'est peu à peu superposée à la grande richesse dialectale qui subsiste encore dans bien des régions (voir Miller 1967, 148 s.). De toute façon, il n'y a qu'une seule prononciation standard.

Pour bien des langues véhiculaires répandues dans plusieurs pays, il y a au moins deux formes phonétiques normatives. Quatre exemples seront brièvement discutés ici: l'anglais, l'espagnol, le portugais et l'arabe. Mais il y a aussi des langues dont la duplicité normative de la prononciation se trouve à l'intérieur d'un même pays ; le cas de l'hébreu sera sommairement décrit plus loin.

Pour l'anglais (voir Trudgill/Hannah 1982), on a l'habitude de distinguer deux formes de base : la norme britannique et la norme américaine. La première est aussi celle de l'Australie, de la Nouvelle Zélande, de l'Afrique du Sud. L'anglais « royal » n'est accessible qu'à une minorité; pourtant, c'est une norme qui existe réellement. Le standard normatif de l'époque actuelle est celui des speakers de la BBC. C'est une norme neutre, sans base dialectale, plutôt fondée sur la langue d'une classe que sur celle d'une région. Cette norme représente la « prononciation reçue » (« received pronunciation » (RP)), c'est-à-dire la forme phonétique acceptée, par une sorte de convention tacite d'une société entière. Elle est un modèle existant pour une minorité d'anglophones, un étalon vers lequel ils tendent plus ou moins, mais que la majorité d'entre eux ne fera jamais entièrement sienne. En tout cas, cette norme n'est valable que pour la zone britannique. La norme américaine en est indépendante; elle suit ses propres règles et affirme l'égalité de ses droits. Répandue sur tout le continent nord-américain, elle a pourtant son centre de gravité à l'ouest, notamment en Californie, donc le plus loin possible de l'Angleterre (ancienne ou « nouvelle »). Malgré l'existence de formes intermédiaires « mi-atlantiques », l'évolution générale va dans le sens d'une bipolarité toujours plus accentuée de la norme. « Il n'y a qu'une chose qui sépare les Américains et les Britanniques », disait Mark Twain, « c'est leur langue commune ! ». À quelques exceptions mineures près, c'est le même système phonologique de base des deux côtés de l'Atlantique, mais la différence de toute l'allure phonétique est tellement accentuée qu'elle constitue deux identités distinctes - si distinctes que d'innombrables réalisateurs la mettent à profit pour faire rire les spectateurs de leurs films !

L'espagnol, lui aussi, existe sous forme de deux variétés principales : celle de l'Espagne centro-orientale et septentrionale ; et celle que l'on a l'habitude d'appeler « atlantique », c'est-à-dire l'andalou, le canarien et les dialectes de toute l'Amérique hispanophone. Leur différence principale est d'ordre phonologique : l'opposition des consonnes sibilantes [s] et [θ] est maintenue ou abandonnée ; *casa* et *caza*, tout en étant des mots différenciés à Madrid, sont homophones à Séville comme à Bogotá et à Buenos Aires. Du reste, l'espagnol « atlantique » est loin d'être uniforme. Il y a des normes multiples régionales, avec des isoglosses qui se répercutent sur tout le continent américain. Si l'on peut parler d'une identité linguistique de Castille, il n'en est rien de l'Amérique avec ses plus de vingt pays hispanophones. Somme toute, la bipolarité de base est bien moins marquée en espagnol qu'en anglais ou en portugais (voir par exemple Cartagena/ Gauger 1989, I, 62-67).

Le portugais, quant à lui, est clairement différencié en deux unités si distinctes qu'on les a parfois classifiées comme deux langues à part entière (voir Teyssier 1976). C'est certainement exagéré (d'autant plus que structuralement le portugais est tellement proche de l'espagnol qu'on pourrait considérer ces deux langues comme les représentants d'un diasystème ibéro-roman centro-occidental!), mais effectivement le portugais européen et le portugais brésilien se distinguent très sensiblement quant à leur caractère phonétique. La différence entre les deux normes ne concerne pas des phonèmes isolés, mais l'ensemble de la réalisation phonétique du système phonologique de base. Par conséquent, les deux normes constituent deux identités clairement séparées ; elles jouissent d'une pleine égalité de droits, et il serait aussi ridicule d'affecter une prononciation portugaise au Brésil que de vouloir imiter la prononciation brésilienne au Portugal.

L'arabe écrit standard (qu'on ne doit pas confondre avec les langues néo-arabes parlées) est relativement uniforme parce qu'il est fondé sur la langue du Coran et de la littérature classique. Le système grammatical est le même du Maroc aux Émirats unis (avec l'exception du maltais, seule variété « dialectale » élevée au rang de langue nationale). La norme phonétique varie relativement peu; il y a une norme classique, utilisée non seulement par les locuteurs natifs arabes, mais aussi par les musulmans du monde entier, obligés qu'ils sont d'acquérir les bases de la langue de la révélation divine. Il y a pourtant une séparation binaire. L'arabe standard égyptien se distingue de toutes les autres variétés par un trait phonétique (non phonologique) : la lettre <ġīm> y est réalisée sous forme de [g] occlusif et non sous forme de [dʒ] affriqué comme dans tout le reste du monde arabe. C'est pour cela que le nom du prix Nobel de littérature de 1989, qui est /naʔ b maʊf ʔ/ en transcription scientifique, est rendu par <Naguib Mahfouz> en français. Environ 70 des 250 millions d'arabophones primaires sont des Égyptiens, ce qui est un pourcentage très considérable. Ce trait, loin d'être considéré comme un dialectalisme proscrit, est pleinement accepté comme symbole phonétique de l'identité égyptienne.

L'hébreu moderne (*ivrit*) connaît une bipolarité normative d'un tout autre ordre que tous les exemples discutés jusque là. Il y a (au moins) deux types de prononciation standardisés et socialement acceptables de cette langue revitalisée après vingt siècles. Tous deux reposent sur la tradition sépharade, la tradition ashkenaze ayant été écartée dès le début par les pères du renouveau de la langue sacrée ; mais ce fonds commun d'une tradition phonétique hispano-orientale s'est développé dans deux directions différentes. D'une part, les Juifs d'origine orientale (et bien souvent de langue maternelle arabe) ont restitué la prononciation ancienne de l'hébreu avec tous ses traits spécifiquement sémitiques ; ils le prononcent avec les consonnes emphatiques et les phonèmes pharyngaux propres à cette famille linguistique et bien vivants encore en arabe. D'autre part, parmi les immigrants juifs d'origine européenne, il s'est formé un nouveau standard de prononciation, dépourvu de sa spécificité sémitique et typologiquement moins

marqué ; les consonnes typiques ont disparu ou ont été assimilées à des consonnes phonétiquement semblables. Ainsi, la fricative pharyngale sonore [ʔ] s'est amuie, la sourde correspondante [h] est prononcée [x] et la vibrante originellement apicale [r] est réalisée comme uvulaire [R] ; l'occlusive emphatique [Ā] est prononcée simplement [t] et l'occlusive postvélaire [q] se confond avec [k]. Ces deux normes coexistent dans l'usage actuel, chacune ayant son prestige spécifique (voir Téné 1968, 982 s. ; Cohen/Zafrani 1969, 29 ; Kutscher 1982, 247-249).

3.2. La norme morphosyntaxique

Dans cette contribution, je me borne à illustrer les conflits normatifs concernant la morphologie et la syntaxe par deux exemples seulement. Il est souvent difficile de tracer une limite claire entre la morphologie et la syntaxe. Le premier des deux exemples suivants est de nature nettement morphologique ; quant au second, il y a bien sûr de bonnes raisons de ranger les clitics dans la morphologie plutôt que dans la syntaxe, mais c'est une question de terminologie et de théorie linguistique plutôt qu'une question de fond.

Le cas du basque est particulièrement instructif. On a l'habitude de distinguer huit dialectes principaux et un nombre assez élevé de dialectes locaux ; pourtant, cette diversité se laisse réduire à deux types fondamentaux : le biscayen d'une part, et tout le reste de l'autre (le reste comprenant le guipuzcoan, le labourdin, les différentes formes du navarrais et le souletin). La différence entre ces deux types fondamentaux est considérable, mais elle joue essentiellement sur le plan morphosyntaxique, les types phonétiques étant très proches l'un de l'autre. C'est notamment dans les systèmes verbaux que l'on rencontre des différences de structuration morphologique assez marquées. Ainsi, la forme

$$/3^e \text{ personne}^{\text{SUJET}} \rightarrow 3^e \text{ personne}^{\text{OBJET}}/$$

du verbe auxiliaire transitif passé (« il le... ») ne comporte pas de préfixe en biscayen, alors qu'un tel préfixe est nécessaire dans tous les autres dialectes ; comparez *ikusten eban* [forme biscayenne] et *ikusten z-uen* [forme guipuzcoane et labourdine] / *iküsthén z-ian* [forme souletine] « il le voyait » (Campion 1884 [1977], 391, 479, 512, 583). Le conflit normatif apparaît au moment de la standardisation de la langue. Pour créer une langue moderne et efficace, il faut unifier, mais que choisir ? Lors de la création du basque unifié (*euskara batua*), on a opté pour les dialectes centraux ; le *batua* est fondé effectivement sur le guipuzcoan, avec des concessions au labourdin et aussi au navarrais (le souletin étant une quantité négligeable). Le système verbal, dont la standardisation s'est achevée en juillet 1973 à Arantzazu (Intxausti 1992, 186), représente un basque central « moyen » ; par là même il exclut le biscayen. La forme citée tout à l'heure donne *ikusten zuen* en *batua*. Or, si le biscayen est linguistiquement un dialecte à part, il est, du point de vue démographique, le dialecte de loin le plus

important. La solution de ce conflit n'a été possible que parce que les locuteurs du biscayen sont prêts (plus ou moins) à renoncer à leur spécificité. L'intérêt de la cause du basque commun exige ce sacrifice. Ce n'est pas la majorité démographique, mais la «majorité» linguistique et structurale qui l'a emporté (ou va l'emporter) dans ce conflit.

Il a été question déjà du portugais dans le chapitre précédent. Le brésilien et la langue du Portugal ne se distinguent pas seulement dans leur phonétisme, mais aussi en ce qui concerne le traitement des pronoms clitiques. Les clitiques de l'objet sont enclitiques au Portugal (l'enclise se réalise selon des règles assez complexes), alors qu'ils sont proclitiques au Brésil, d'ailleurs comme au reste des langues romanes. On dit *vejo-te* au Portugal, mais *te vejo* « je te vois » au Brésil. La position des clitiques (les « pronoms personnels atones » de la grammaire traditionnelle) a joué un rôle important dans les débats menés au siècle dernier à propos de la création d'un standard national pour affirmer la « brasilianité » (*brasilidade*) en opposition aux modèles portugais (voir Silva Neto 1977, 210 s. ; Cunha 1985). Placer les pronoms atones du bon côté équivaut à un acte symbolique : on se libère des contraintes d'un passé glorieux, mais ressenti de plus en plus comme un fardeau trop lourd à porter. L'établissement d'une norme syntaxique spécifiquement brésilienne comporte l'affirmation d'une identité culturelle et nationale qui se dégage de plus en plus du modèle colonial.

3.3. La norme lexicale

De tous les domaines linguistiques, le lexique est le plus changeant, le plus soumis aux modes passagères ; il est aussi le plus directement observable pour l'utilisateur moyen de la langue. Les divergences lexicales existent même au sein de langues qui sont très homogènes quant à leur structures phoniques et morphosyntaxiques. Aussi bien que les variations allophoniques et allomorphiques, la variation « allexicale » peut servir pour situer l'interlocuteur géographiquement et socialement. Même là où le contenu sémantique des mots divergents, c'est-à-dire la catégorisation mentale qu'ils représentent, est absolument identique, leur usage a la valeur d'un signe identitaire ; un français peut en faire facilement l'expérience en traversant la frontière entre Lille et Mons, ou entre Annecy et Genève : il n'a pas de différence objective entre *quatre-vingt* et *nonante*, et pourtant c'est là une preuve palpable qu'on se trouve effectivement dans un autre pays !

Il n'y a pas de typologie généralement reconnue des divergences lexicales. Dans ce chapitre, je propose un schéma qui peut servir de base pour l'élaboration d'une typologie des divergences dans la norme lexicale, typologie basée sur le critère de la compréhension et de l'acceptation mutuelles. Dans une première approche, il me semble convenable de distinguer trois catégories de divergences lexicales pour lesquelles je propose les termes suivants :

- divergences connues
- divergences inconnues
- divergences combattues.

Ce sont, bien sûr, des termes très généraux qu'il faut spécifier et expliquer. Dans ce qui va suivre, chacune de ces catégories sera illustrée par quelques exemples concrets ; je ne ferai pas de différence entre les cas de divergence où un signifiant donné a plusieurs signifiés et ceux où un signifié identique est exprimé par des signifiants différents.

Par « divergence connue » je me réfère à une divergence lexicale universellement connue dans la communauté linguistique en question. De telles divergences font partie intégrante de la compétence du locuteur moyen d'une langue. Le schéma général est le suivant : étant donné les deux variantes lexicales A et B, un locuteur donné utilisera la variante A activement tout en ayant une connaissance passive de la variante B. Dans les grandes langues de civilisation, c'est le cas typique des variations intranationales. En allemand, de telles divergences sont particulièrement nombreuses. Le fait qu'un Allemand du nord préfère *Sonnabend/ Fleischer/ Zündholz* là où un Allemand du sud dirait *Samstag/ Metzger/ Streichholz* (respectivement « samedi/ boucher/ allumette ») ne dérange personne ; la compréhension mutuelle est totale. Mais cette catégorie de divergences peut dépasser aussi les frontières nationales ; en anglais par exemple, la connaissance au moins passive de paires lexicales telles que *luggage/ baggage, lift/ elevator, autumn/ fall* appartient indéniablement à la compétence des locuteurs des deux côtés de l'Atlantique. De même, chaque locuteur moyennement instruit de l'espagnol sait que des paires telles que *piña* et *ananás, tigre* et *jaguar, león* et *puma* peuvent être synonymes dans la plupart des pays latino-américains, mais non en Espagne.

Par contre, une divergence lexicale peut être spécifique et, par là, inconnue au locuteur moyen d'une langue. Un Allemand qui n'est jamais entré dans un restaurant autrichien ignore la signification de mots comme *Paradeiser* ou *Schlagobers* puisque pour lui c'est *Tomate* et *Schlagsahne* (« tomate » et « crème chantilly » respectivement) ; et il sera très étonné de se voir offrir un *Lungenbraten* qui, pour lui, est un « rôti pulmonaire », alors qu'il s'agit en réalité d'un « filet rôti » (*Lunge* est une variante par étymologie populaire du latin *lumbus* « reins »). De même, pour qui n'a pas vécu en Suisse, le verbe *zügeln* signifie « freiner » et non « déménager » ; l'adjectif *harzig* signifie « résineux » et non « difficile, lourdaud » ; et si un allemand dit *Die Aufführung war ganz nett*, il qualifie la représentation d'assez médiocre, alors dans la bouche d'un Suisse, les mêmes mots sont un éloge enthousiaste (voir Weigel 1962, 221 s.).

Pour un espagnol, la question d'un ami de Colombie *¿Te provoca un tinto?* ne provoque probablement que de l'étonnement, parce que pour lui cette phrase signifie « Un vin rouge te provoque-t-il? », alors que ce que le Colombien veut dire est en réalité « As-tu envie de prendre un café noir? » Les langues

véhiculaires internationales abondent en exemples de ce genre. De nombreuses divergences lexicales ne font pas partie de la compétence linguistique commune.

Par « divergence combattue », j'entends les divergences lexicales visées par des mesures de planification linguistique. À vrai dire, cette catégorie est d'une autre nature que les deux précédentes ; le critère de la compréhension mutuelle n'y joue aucun rôle. Les institutions de standardisation, en particulier les académies linguistiques et les offices terminologiques, ont pour but d'éliminer, ou du moins de réduire, la divergence lexicale dans la langue en question. Je me bornerai à citer brièvement deux exemples : l'Académie française, et les académies du monde arabe.

Depuis 1637, c'est l'association des quarante immortels qui veille sur les destins du français. L'histoire de cette institution, fondée par Richelieu, est bien connue. Elle est devenue l'archétype d'une institution centralisatrice en matière linguistique ; plus que dans d'autres pays, les directives pour l'unité et la pureté de la langue émanent exclusivement de la capitale toute-puissante. Une des tâches qu'elle s'est proposée, c'est la lutte contre l'invasion des anglicismes. La divergence lexicale est combattue avec acharnement dans ce domaine, combat parfois couronné de succès, mais souvent inefficace. Si *ordinateur* a pu repousser *computer* et *logiciel* l'a emporté sur *programme*, *billet* a bien des difficultés à remplacer *ticket* et ni *fin de semaine* ni *vivoir* n'ont pu supplanter *weekend* et *living* ailleurs qu'au Canada, pays où le combat contre l'hégémonie linguistique de l'anglais est ressenti comme une question de vie ou de mort. Mais c'est dans le domaine francophone entier que l'on considère toute divergence lexicale comme une atteinte à l'unité de la langue et qu'on tâche de l'éliminer par tous les moyens : en France, l'usage de nombreux anglicismes est proscrit par la loi et peut entraîner des poursuites judiciaires et parfois des sanctions pénales.

L'empire de l'arabe fonde son unité sur la langue du Coran et de la littérature classique. La modernisation de cette langue classique s'est faite à une époque qui a vu la chute du califat et l'avènement des États nationaux modernes. C'est pour cela que l'unité n'est plus garantie et que l'adaptation du vocabulaire aux nécessités de la vie moderne est réalisée différemment selon les grandes régions du monde arabe. L'idée de fonder une académie arabe selon le modèle français date de la fin du XIXe siècle. En fin de compte, ce ne fut pas une académie, mais trois qui ont vu le jour : celle de Damas (*al-ma'ûma* > *al-ilm al-ʿarab* «l'académie scientifique arabe»), fondée en 1919, celle du Caire (*ma'ûma* > *al-luʿat al-ʿarabiyya* «académie de la langue arabe») dont les travaux ont commencé en 1934, et enfin celle de Bagdad (*al-ma'ûma* > *al-ilm al-ʿirāq* «l'académie scientifique iraquienne»), créée en 1947. Bien que l'on s'efforce de se mettre d'accord sur la création de nouveaux termes, les différents pays adoptent souvent des solutions divergentes. C'est un problème grave notamment dans le domaine scientifique. Ainsi, pour les notions de «molécule» et d'«atome» on dira *ʾAurra* et *ʾahwar* en Syrie, alors qu'on dit *ʾuzay* et *ʾurra* en Égypte. On n'a donc pas seulement une divergence lexicale, mais aussi une

ambiguïté gênante pour le mot *Äurra*. On pourrait multiplier de tels exemples (voir Monteil 1960, 182 s., 208 ; Stetkevych 1970).

4. L'écriture

L'importance de l'écriture comme signe palpable d'une identité linguistique et culturelle a déjà été discutée au premier paragraphe (voir aussi Fishman 1988). L'écriture est un « culturème » de premier ordre (l'expression est de Hegyi 1981, 17 ; voir aussi Luyken 1994). La typologie que j'ai établie repose sur plusieurs niveaux de différenciation que l'on peut résumer ainsi :

- système
- forme
- inventaire
- usage

Dans ce qui va suivre, chaque catégorie de cette typologie sera illustrée par des exemples concrets.

4.1. Le système

Le choix du système scriptural de base constitue la différenciation la plus profonde. Il marque l'appartenance d'une communauté linguistique à une civilisation, à un système de valeurs, à une religion. Les grands systèmes scripturaux de l'humanité sont supranationaux ; indépendamment des langues qu'ils représentent, ils constituent une identité culturelle.

Ainsi, l'écriture arabe représente l'appartenance au monde islamique, qu'elle soit utilisée pour des langues altaïques comme le turc, des langues daghestaniennes comme le lezghien, des langues indo-européennes comme le persan et l'ourdou (et aussi l'espagnol des morisques au XVI^e siècle !), ou enfin des langues austronésiennes comme le malais. L'année 1928, date à laquelle Kemal Atatürk a décrété l'abolition de l'écriture arabe et l'adoption de l'alphabet latin (voir Heyd 1954 ; Steuerwald 1963-1966), marque le passage de la Turquie d'un empire supranational avec une identité islamique à un Etat national laïque selon le modèle européen.

De même, l'écriture hébraïque a toujours servi de symbole identitaire aux Juifs ; à part l'hébreu, elle a été utilisée pour transcrire, entre autres, l'araméen, l'arabe, le persan, le grec, le judéo-allemand et le judéo-espagnol.

L'écriture cyrillique a été, pendant un millénaire, le symbole du christianisme orthodoxe, aussi bien pour les peuples slaves que pour les Roumains ; encore de nos jours, les Serbes, orthodoxes, emploient l'alphabet cyrillique modifié, alors que les Croates, catholiques, utilisent l'alphabet latin. Les Rou-

mains sont passés à l'alphabet latin en 1869 (Nandris 1971, 187, voir aussi Onu 1989), au moment où le pays s'ouvrait au monde occidental moderne. La même frontière religieuse, culturelle et scripturale qui passe entre Ukrainiens et Biélorusses d'une part, Polonais et Lituaniens de l'autre, sépare en ex-Yougoslavie les membres d'une seule communauté linguistique.

Une variante de l'écriture cyrillique, modernisée et occidentalisée sous Pierre le Grand, s'est convertie plus tard en symbole visible du pouvoir soviétique : l'alphabet russe fut adapté et modifié pour les langues de presque tous les peuples de cet empire immense (pour les détails, voir Haarmann 1990, 488 s.). Seuls quelques peuples avec une histoire ancienne et une identité très forte ont échappé à cette russification extérieure, à savoir les trois peuples baltes, les Géorgiens, les Arméniens et les Juifs qui utilisent l'alphabet hébreu pour le yiddish, le karaïme et d'autres langues. Chez toutes les autres nationalités, l'écriture cyrillique a, soit remplacé des systèmes scripturaux plus anciens (par exemple l'alphabet arabe chez les peuples musulmans du Caucase), soit introduit l'écriture pour la première fois (par exemple pour les langues paléosibériennes). C'est un fait hautement significatif que le pouvoir soviétique a opté, dans une première phase, pour l'alphabet latin, par souci d'internationalisme et aussi afin d'éviter l'impression d'une hégémonie russe (voir Comrie 1981, 23). Mais à partir des années 30, la politique linguistique de Staline est allée dans le sens d'une russification plus massive ; l'introduction de l'écriture cyrillique en était le signe le plus palpable. À cette occasion, plusieurs langues parlées en deçà et au-delà des frontières soviétiques ont été artificiellement séparées en langues distinctes. C'est le cas du moldave qui n'est autre chose que le roumain écrit en caractères cyrilliques ; du tadjik qui diffère un peu plus du persan standard, mais qui devrait être considéré comme dialecte et non comme langue, et du dounganique qui n'est autre chose qu'un dialecte chinois. Pour ces trois langues, on a utilisé l'alphabet russe modifié à l'intérieur, pour se distinguer des langues nationales à l'extérieur, écrites respectivement en écriture latine, arabe et chinoise. C'est un fait notable que les Moldaves sont passés de nouveau à l'alphabet latin en 1989, au nom de la *perestroïka*. L'écriture est l'expression du choix (ou de l'imposition !) d'une identité culturelle et politique. Selon les circonstances historiques, le roumain de la Moldavie est donc passé du cyrillique (orthodoxe) au latin, et puis de nouveau au cyrillique (soviétique cette fois-ci), et puis encore au latin. Les conflits normatifs et leurs solutions sont le reflet de crises identitaires.

L'adoption de l'écriture chinoise pour le japonais, le coréen et le vietnamien, le développement graduel d'une écriture nationale, fondée sur le chinois au Japon, sur l'invention d'un système propre en Corée, sur un alphabet latin modifié et élargi par les missionnaires portugais au Viêtnam, tout cela est une histoire fascinante, mais trop complexe pour être retracée ici, même dans ses grandes lignes (pour se faire une première idée, le lecteur peut consulter les articles correspondants dans Comrie 1989). Il ne reste qu'à souligner qu'en

Extrême-Orient aussi, le système scriptural est le fait de choix culturels ; les conflits normatifs dans ce domaine reflètent incontestablement la recherche d'une identité. Ainsi, l'adoption de l'écriture chinoise a été pendant deux millénaires le symbole du choix volontaire d'une civilisation classique extrêmement riche et profonde, et par là attrayante, pour les peuples avoisinants. L'adoption de l'alphabet latin au Vietnam a été d'abord un instrument de la christianisation, plus tard le symbole des valeurs culturelles européennes, en particulier françaises. En Corée, l'usage parfois concurrentiel, parfois complémentaire de l'écriture autochtone et des caractères chinois traduit le fait que, tout en acceptant l'influence chinoise comme partie intégrante de l'héritage culturel, on affirme également la spécificité de la civilisation coréenne.

4.2. La forme

Ce n'est pas seulement le système scriptural en tant que tel, mais aussi sa variation matérielle qui peut être à la base de conflits normatifs et identitaires. Je me limiterai à citer quelques exemples parmi les nombreux cas.

Dans la longue et complexe histoire de l'alphabet latin, l'humanisme, dont l'avènement est contemporain avec l'invention de l'imprimerie, marque un tournant décisif. D'une part, la redécouverte des auteurs classiques dans les manuscrits carolingiens et les inscriptions antiques mène à la formation des caractères dits « romains » ; d'autre part, les traditions manuscrites médiévales aboutissent à la création des caractères dits « gothiques ». À partir de là, il y a une bipolarité de l'évolution de l'alphabet latin. Les pays de langue romane et l'Angleterre sont passés assez tôt à l'usage exclusif de la nouvelle écriture romaine. L'écriture gothique s'est maintenue bien plus longtemps en Allemagne et dans les pays nordiques. C'est une évolution lente et tortueuse (voir Jensen 1958, 512 s.). Au XVIIIe siècle, bien des auteurs allemands, notamment ceux qui étaient influencés par la philosophie des Lumières, préféraient les caractères romains pour l'impression de leurs œuvres (par exemple Christoph Martin Wieland). Pendant les guerres napoléoniennes, un sentiment anti-français et nationaliste a mené à l'extension de l'écriture gothique, excepté dans les publications scientifiques qui s'imprimaient en caractères romains pendant tout le XIXe siècle. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre Mondiale que l'usage des caractères gothiques est tombé graduellement en désuétude ; son abolition n'a jamais été décrétée officiellement en Allemagne.

Au sein de l'écriture arabe, de nombreuses formes spécifiques se sont formées. Dans les pays de l'Afrique occidentale, une forme spéciale maghrébine était en usage ; cette forme aux lettres arrondies n'a pratiquement jamais été imprimée, son usage était uniquement manuscrit. Aujourd'hui, elle est pratiquement tombée en désuétude. Par contre, la forme spécifique persane, appelée *ta/q* « écriture pendante, inclinée » qui fut inventée au XIIIe siècle, se maintient encore dans la calligraphie et parfois aussi dans l'imprimerie. En contraste avec

d'autres styles, comme les écritures *k'f*, *"ul"*, *ruqa*, et bien sûr le *nas* ordinaire, le *ta/q* est l'expression affirmée d'une langue qui se démarque de l'arabe ; il représente la culture et l'esthétique persanes.

Les caractères *rashi* de l'écriture hébraïque, appelés aussi écriture rabbinique, ont d'abord servi à séparer optiquement le commentaire de la bible du texte sacré, imprimé en caractères « carrés ». Par la suite, le judéo-espagnol a adopté cette forme d'écriture comme standard, le style *rashi* a été la norme dans les publications judéo-espagnoles jusqu'au moment où les sépharades survivants sont passés à l'alphabet latin dans les années 30 et 40 de notre siècle.

L'écriture cyrillique a subi un changement formel profond sous le règne de Pierre le Grand. En accord avec sa volonté de rapprocher la Russie des pays avancés de l'Europe occidentale, il a fait développer une forme scripturale qui ressemblait aux caractères romains de l'alphabet latin. La modernisation de l'État et son rapprochement aux valeurs occidentales trouvait son expression dans la « latinisation » formelle de l'écriture. Notez que c'était une réforme purement formelle ; l'inventaire et l'usage des lettres sont restés inchangés. Le premier livre dans la nouvelle écriture, appelé *гражданская* (*graždanskaja* « la civile ») fut imprimé à Amsterdam, en 1708 (voir Haarmann 1990, 480).

L'écriture chinoise a subi une réforme des plus radicales dans la Chine communiste des années 50 (voir Chen John 1980 et Martin 1982 pour les détails). C'est le Conseil d'État qui a décrété, en 1956, l'usage de 798 « caractères simplifiés », ainsi que l'abolition de 400 doublets et l'usage d'une nouvelle forme pour un certain nombre de « radicaux », ce qui fait que le nombre total des caractères concernés s'élève à plusieurs milliers. Cette réforme massive et vaste de la forme des caractères a été entreprise dans le but de faciliter aux ouvriers et aux paysans de l'immense pays l'accès à un système scriptural extrêmement complexe. Aujourd'hui, la réforme est un fait accompli. Il y a même des éditions d'auteurs classiques transcrits en caractères simplifiés à l'usage des étudiants étrangers (voir Pimpaneau 1989). On peut se demander si la simplification en est une : bien des caractères ont perdu, par la réduction graphique de leurs composantes, leur transparence : en réalité, le fait d'être devenus opaques ne simplifie nullement leur apprentissage ! L'étranger (et tout chinois qui se veut cultivé) doit maîtriser aujourd'hui les deux formes, les « longues » et les simplifiées. Les formes anciennes continuent à être utilisées à Taiwan, elles étaient usuelles à Hong Kong et le sont encore inofficiellement à Singapour – et bien sûr, elles subsistent au Japon. J'ai sous les yeux un certificat de garantie d'un ordinateur tout récent avec deux rédactions chinoises dont le texte est identique, mais où les caractères diffèrent profondément ; l'un est destiné à la République Populaire, l'autre à Taiwan. C'est la même langue et le même système scriptural, mais la divergence formelle ne permet plus la compréhension mutuelle ; les deux rédactions sont effectivement nécessaires pour garantir la compréhension du texte dans les deux pays. La nouvelle norme s'est transformée en un symbole extérieur ostensible de la Chine communiste, qui s'est isolée ainsi d'une tradition

trois fois millénaire ainsi que du reste du monde chinois et du monde sino-japonais.

4.3. L'inventaire

Toutes les écritures à diffusion internationale connaissent des variations d'inventaire. C'est une nécessité fonctionnelle, étant donné que les langues qu'elles représentent ont des inventaires phonématiques différents.

Les différents inventaires de l'alphabet latin sont bien connus. L'anglais a l'un des inventaires des plus pauvres à cet égard ; l'éventail des possibilités va de langues telles que l'allemand ou le français avec leurs *Umlaute* et accents, en passant par les nombreux signes diacritiques du polonais ou du tchèque jusqu'au système extrêmement complexe du vietnamien.

L'alphabet cyrillique connaît de nombreuses variantes, selon qu'il est utilisé pour le russe, l'ukrainien, le serbe ou le bulgare, ou encore pour des langues telles que l'abkhaz, le tchérémissse ou le kamtchadal. La même remarque s'applique à l'alphabet arabe qui a des signes diacritiques spéciaux pour le persan, l'ourdou et le malais.

En règle générale, ces divergences d'inventaire ne mènent pas à des conflits normatifs. Mais il peut y avoir des cas où la présence ou l'absence de certains graphèmes prend une valeur symbolique. La lettre <ñ> de l'espagnol (qui est comptée effectivement comme lettre et qui a sa propre place dans l'alphabet) est ressentie parfois comme un symbole de l'« hispanité » ; c'est pour cela qu'elle est rejetée par ceux d'entre les Galiciens qui veulent libérer leur langue du joug castillan et la reconduire au sein de la communauté lusophone internationale (voir Luyken 1994). La substitution de la lettre <ñ> par le digraphe <nh> est pour les partisans de la « réintégration » du galicien une question incroyablement importante. Il en va de l'identité ethnique d'un petit peuple qui doit définir et défendre sa spécificité linguistique entre l'espagnol et le portugais, deux langues à vocation mondiale.

L'aspect graphématique que se donne la langue par le choix ou le refus de certaines lettres peut ainsi devenir le symbole d'une appartenance culturelle. La présence ou l'absence de la lettre <h> dans l'inventaire graphématique du basque unifié a suscité des polémiques d'une violence extrême (voir Villasante 1980, 59 s. ; Latiegui/Ofatibia 1983). Le phonème [h] n'existe qu'au pays basque français; un inventaire graphématique qui comprend le <h> représente un diasystème incluant les dialectes parlés au nord des Pyrénées. C'est donc un facteur important d'unification supradialectale. D'autre part, ce graphème rend l'acquisition de la norme orthographique plus difficile pour les locuteurs des dialectes où ce phonème est inconnu. C'est donc aussi un facteur important de désaccord et de conflits. Pour les uns, il s'agit de l'unité du pays basque par-delà les frontières nationales ; pour les autres, il y va de la survie des dialectes parlés en Espagne.

4.4. L'usage: l'orthographe

L'orthographe est la chose du monde la plus difficile à réformer. C'est du moins ce que semblent démontrer les essais de réformes radicales. Les nombreuses orthographes dites « historiques » témoignent de cette difficulté qui est le reflet immédiat du caractère éminemment conservateur de l'écriture. Pour l'usager moyen de la langue, la norme orthographique est la norme par excellence, le prototype du domaine douteux pour lequel il faut posséder et consulter des dictionnaires. La norme orthographique est acquise au prix d'efforts inlassables pendant une période plus ou moins longue de la vie ; dans bien des sociétés, sa connaissance parfaite est requise pour n'importe quel emploi qui comporte une responsabilité autre que la plus élémentaire. Les fautes d'orthographe sont impardonnables à partir d'un certain niveau (voir Becker 1992). Il n'y a aucun autre domaine où l'adaptation à la norme-modèle est exigée aussi impérativement. Voilà probablement la raison pour laquelle le goût pour les réformes est si peu développé : on n'est guère prêt à abandonner ce que l'on a acquis au prix de tant d'efforts – et ce qui confère un prestige social aussi incontestable.

Presque toutes les langues de civilisation peuvent servir d'exemples. En Europe, la seule langue où la norme phonétique et la norme orthographique entretiennent une relation biunivoque claire et sans exception, c'est le finnois. Partout ailleurs, il y a des écarts plus ou moins importants entre la langue parlée et la norme écrite. L'écart est minime par exemple en basque, en tchèque ou en albanais ; il est modéré en espagnol, en italien ou en polonais, moyen en allemand, en russe ou en suédois. L'écart est considérable dans des langues comme le grec moderne, le français, le danois ou l'anglais; et il est extrême dans le cas de l'irlandais.

L'histoire de ces normes, c'est toujours aussi une histoire de réformes, réussies ou avortées. La réforme récente de l'orthographe grecque (1982), au cours de laquelle les accents polytoniques du grec ancien, disparus du langage parlé depuis plus de deux millénaires, ont enfin été abolis, facilitant ainsi l'apprentissage de l'orthographe aux futures générations d'enfants grecs, est un des rares exemples d'une réforme réussie et acceptée par tous les locuteurs ; pourtant, c'est une réforme qui ne concerne qu'un aspect limité de l'orthographe. Si l'on a remplacé la pluralité des accents musicaux du grec ancien par un seul signe d'accent tonique en grec moderne, tous les autres éléments sont restés inchangés ; même après la réforme, on continue d'écrire le phonème [i] de six façons différentes. Les anomalies synchroniques d'une orthographe datant du premier millénaire avant Jésus-Christ subsistent jusqu'à présent.

Le fait que l'écart entre la norme écrite et la norme parlée soit plus grand en français qu'en espagnol s'explique en partie par l'échec des réformes en France pendant le XVII^e siècle et le succès des réformes en Espagne à partir du XVIII^e siècle. Une orthographe profondément réformée et adaptée aux réalités

phonétiques de la langue rendrait immédiatement visible la distance énorme qui sépare le français des autres langues romanes et de la langue-mère, le latin. En France, l'histoire toute récente de la « réformette » de 1990/91 montre bien la ténacité des structures héritées (voir Burckhart 1993). C'est un exemple prototypique du conservatisme des normes orthographiques. En mai 1990, le *Conseil supérieur de la Langue française*, institué par le Président de la République lui-même et travaillant sous la direction du Premier ministre, a proposé une première rédaction des « Rectifications de l'orthographe », dont la version définitive sera publiée dans le Journal Officiel en décembre (comme au temps de Richelieu, la langue est une affaire d'État en France encore de nos jours !). Ces « Rectifications » n'étaient pas conçues comme une réforme profonde et massive des structures fondamentales de l'orthographe française ; tout au plus, on parlait d'améliorations et d'aménagements. En somme, il s'agissait de quelques modestes modifications qui ne concernaient que des aspects tout à fait secondaires, voire marginaux de l'orthographe française. On voulait réduire un peu le nombre des incohérences et des anomalies (par exemple <combattif> en accord avec <combattre>, au lieu de <combatif> ; <relai> en accord avec <relayer>, selon <balai/balayer>, au lieu de <relais> ; <chariot> en accord avec <charrette>, au lieu de <chariot>, unifier la formation des pluriels des mots composés et l'usage du trait d'union, et enfin mettre un peu d'ordre (pas trop!) dans l'usage des accents. Notamment, l'accent circonflexe devait disparaître là où il n'est pas fonctionnel ; il devait être conservé quand il est distinctif (<du – dû>, <vint – vînt>, <jeune – jeûne>), mais son usage aurait été optionnel là où il n'est plus qu'une réminiscence historique sans valeur actuelle quelconque et où son usage paraît bien souvent tout à fait illogique et inconsistant (<mu> au lieu de <mû> comme déjà <su/vu/lu> ; <plait> au lieu de <plaît> comme déjà (tait/fait) ; <piqueur> au lieu de (piqûre) comme déjà <morsure> ; <assidument> au lieu de <assidûment> comme déjà <ingénument> etc.). Or, rien n'a tant excité les esprits que la prétendue abolition de l'accent circonflexe. En réalité, les propositions de la commission gouvernementale étaient le modèle même de la modération. Elle n'exigeait même pas la disparition de quelques usages de l'accent circonflexe (« Les personnes qui ont déjà la maîtrise de l'orthographe ancienne pourront, naturellement, ne pas suivre cette nouvelle norme », Conseil supérieur 1990, 15 (§II, 4, b)). Et pourtant, la publication de ces « Rectifications », somme toute assez anodines, a soulevé un tollé général. Le symbole en est devenu l'accent circonflexe. Écrire un mot comme <île> sans son petit toit, c'était ôter à la langue française tout son charme, c'était la priver de tout son passé glorieux ; c'était céder à la facilité et préparer la décadence de la civilisation. La « bataille de l'accent circonflexe » a pris, dans la presse et dans les médias, des formes parfois grotesques. Devant les réactions violentes de l'opinion publique, le gouvernement a dû battre en retraite. La réforme qui, en réalité, n'aurait dû être qu'une réformette, a été enterrée sans tambour ni trompette ; au moment où a éclaté la Guerre du Golf, au printemps

1991, l'opinion publique et les médias ont perdu tout intérêt pour les questions d'orthographe ; l'Académie française a retiré son soutien, et l'affaire n'a plus été suivie.

La réformette de 1990/91 s'insère ainsi dans la longue liste des essais des réformes avortées, liste qui commence par le nom illustre de Meigret en 1550. Les normes fixées par écrit ont la vie dure. Ce n'est pas une particularité de la France, mais un phénomène général, comme le montrent les discussions récentes interminables et parfois grotesques sur la réforme de l'orthographe allemande : la norme-modèle d'une orthographe standardisée change bien plus difficilement que les normes-étalons du langage parlé.

BIBLIOGRAPHIE (sélective)

- Alonso, Amado. *Castellano, español, idioma nacional. Historia espiritual de tres nombres*. Buenos Aires 1943.
- Alvar, Manuel. « ¿Castellano? ¿Espanol? ». *España. Las tierras. La lengua*. Barcelona (1991), 199-203.
- Ascoli, Graziadio. « Schizzi franco-provenzali ». *Archivio Glottologica Italiano* 3 (1878), 71-120.
- Barth, Renate. *Sprachnormen: Theorie und Praxis*. Tübingen 1985.
- Bec, Pierre. « L'occitan: norme et standard ». *LRL* V, 2 (1991).
- Becker, Kurt. *Orthographie und sozialer Aufstieg. Eine empirische Untersuchung zur Rolle von Rechtschreibkenntnissen in der französischen Gesellschaft (nachgewiesen an der Einstellungspraxis französischer Unternehmen)*. Diplomarbeit Universität Mannheim 1992.
- Burckhart, Silvia. *Die französische Orthographiereform von 1989-1992*. Magisterarbeit Universität Mannheim 1993.
- Braunmüller, Kurt. *Die skandinavischen Sprachen im Überblick*. Tübingen 1991.
- Campion, Arturo. *Gramática de los cuatro dialectos literarios de la lengua Euskara*. Pamplune 1884 [réimpression Bilbao 1977].
- Cartagena, Nelson/Gauger, Hans-Martin. *Vergleichende Grammatik Spanisch-Deutsch*. Mannheim 1989.
- Chen John, T. S. *Les réformes de l'écriture chinoise*. Paris 1982.
- Cohen, David/Zafrani, Haïm. *Grammaire de l'hébreu vivant*. Paris 1969.
- Comrie, Bernard. *The languages of the Soviet Union*. Cambridge 1981.
- Comrie, Bernard (Ed.). *The World's Major Languages*. Londres/New York 1987.
- Conseil Supérieur de la Langue Française. « Les rectifications de l'orthographe ». *Journal officiel de la République Française* 100 (6 décembre 1990), 1-19.
- Cunha, Celso. *A questão da norma culta brasileira*. Rio de Janeiro 1985.
- Fishman, Joshua A. « The development and reform of writing systems ». *Sociolinguistics. An International Handbook of the Science of Language and Society*. Ammon, U./Dittmar, N./Mattheier, K. J. (Eds.), Berlin/New York (1988), 1643-1650.
- Haarmann, Harald. *Universalgeschichte der Schrift*. Hamburg 1990.
- Hegyí, Ottmar. *Cinco leyendas y otros relatos moriscos*. Madrid 1981.
- Heyd, U. *Language Reform in Modern Turkey*. Jerusalem 1954.
- Holtus, Günter/Metzeltin, Michael/Schmitt, Christian (Eds.). *Lexikon der Romanistischen Linguistik. III. Rumänisch, Dalmatisch, Istroromanisch, Friaulisch, Ladinisch, Bündnerromanisch*. Tübingen 1989.
- Holtus, Günter/Metzeltin, Michael/Schmitt, Christian (Eds.). *Lexikon der Romanistischen Linguistik V.2. Okzitanisch, Katalanisch*. Tübingen 1991.

- Intxausti, Joseba. *Euskara, la langue des Basques*. Donostia/Bayonne 1992.
- Jensen, Hans. *Die Schrift in Vergangenheit und Gegenwart*. Berlin 1958.
- Kremnitz, Georg. *Versuche zur Kodifizierung des Okzitanischen seit dem 19. Jahrhundert und ihre Annahme durch die Sprecher*. Tübingen 1974.
- Kutscher, Eduard Yechezkel. *A History of the Hebrew Language*. Jerusalem/Leyde 1982.
- Latiegui, Vicente de/Oñatibia, Dionisio de. *Euskaltzaindia, el batua y la muerte del euskera*. Saint-Sebastien 1983.
- Luyken, Michaela. *Das Galicische. Eine Fallstudie zur Verschriftlichungsproblematik romanischer Minderheitensprachen*. Wilhelmsfeld/Heidelberg 1994.
- Martin, Helmut. *Chinesische Sprachplanung*. Bochum 1982.
- Martinet, André (Ed.). *Le langage* (Encyclopédie de la Pléiade). Paris 1968.
- Miller, Roy Andrew. *The Japanese Language*. Chicago 1967.
- Monteil, Vincent. *L'arabe moderne*. Paris 1960.
- Nandris, Octave. « Balkano-roman. Roumain ». In : P. Bec, *Manuel pratique de philologie romane*. Bec, P., Paris II, 1971.
- Nelde, Peter H. (1990): « Le conflit linguistique ». In : ibid. (ed.), *Confli(c)t*. Bruxelles (ABLA papers no 14) 1990.
- Onu, Liviu. « Le roumain : Langue et écriture ». *LRL* III (1989).
- Pimpaneau, J. *Shi Ji. Initiation à la langue classique chinoise à partir d'extraits des Mémoires historiques de Sima Qian*. Paris 1989.
- Posner, Rebecca/Green, John N. (Eds.). *Trends in Romance Linguistics and Philology. Volume 5: Bilingualism and Linguistic Conflict in Romance*. Berlin/New York 1993.
- Stetkevych, Jaroslav. *The Modern Arabic Literary Language. Lexical and Stylistic Developments*. Chicago/Londres 1970.
- Steuerwald, Karl. *Untersuchungen zur türkischen Sprache der Gegenwart*. Berlin 1963-1966.
- Tene, David. «L'hébreu contemporain». In : Martinet (Ed.) (1968), 975-1002.
- Teyssier, Paul. *Manuel de langue portugaise. (Portugal-Brasil)*, Paris 1976.
- Trudgill, Peter/Hannah, Jean. *International English. A Guide to Varieties of Standard English*. Londres/New York 1982.
- Villasante, Luis. *Hacia la lingua literaria común*. Oñate (Guipúzcoa) 1980.
- Weigel, Hans. *Lern dieses Volk der Hirten kennen*. Zürich/Stuttgart 1962.
- Zubiri, Ilari. *Gramática didáctica del euskera*. Donostia/Saint-Sebastien 1991.